REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

SMT AIRE MÉTROPOLITAINE LYONNAISE
syndicat mixte de transports

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 21 janvier 2021

- N° 2021-01 : Débat d'orientations budgétaire 2021
- N° 2021-02 : Désignation des membres de la CAO

L'an deux mille vingt-et-un le 21 janvier à 11H00, les membres du comité syndical, légalement convoqués le 14 janvier 2021, se sont réunis en visioconférence, sous la présidence de Thierry KOVACS, Président.

Collectivité ou EPCI d'origine	Civilité	NOM	Prénom	Titulaire (T) Suppléant (S)	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Vote	POUVOIR
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	Monsieur	CHRIQUI	Vincent	T		X			
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	Monsieur	MARGIER	Patrick	T		X			
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	*Monsieur*	*NICOLE-WILLIAMS*	*Patrick*	*S*	X			X	
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	*Monsieur*	*PAPADOPULO*	*Jean*	*S*		X			
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	BERAT	Pierre	T	X			X	
Région Auvergne-Rhône-Alpes	*Madame*	*CRUZ*	*Sophie*	*S*	X				
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	BOUDOT	Christophe	T		X			
Région Auvergne-Rhône-Alpes	*Madame*	*COATIVY*	*Muriel*	*S*		X			
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	GUIBERT	Martine	T	X			X	
Région Auvergne-Rhône-Alpes	*Madame*	*LUCAS*	*Karine*	*S*	X				
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	KOVACS	Thierry	T	X			X	
Région Auvergne-Rhône-Alpes	*Monsieur*	*VERCHERE*	*Patrice*	*S*		X			
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	VULLIERME	Didier	T	X			X	
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	WAUQUIEZ	Laurent	T		X			
Région Auvergne-Rhône-Alpes	*Monsieur*	*NANCHI*	*Alexandre*	*S*	X			X	
Saint-Etienne Métropole	Madame	FAYOLLE	Sylvie	T	X			X	
Saint-Etienne Métropole	Monsieur	FRANCOIS	Luc	T	X			X	
Saint-Etienne Métropole	Monsieur	PERDRIAU	Gaël	T		X			
Saint-Etienne Métropole	Monsieur	REYNAUD	Hervé	T		X			
Saint-Etienne Métropole	*Monsieur*	*BOUCHET*	*Patrick*	*S*		X			
Saint-Etienne Métropole	*Monsieur*	*JANDOT*	*Marc*	*S*	X			X	
Saint-Etienne Métropole	*Monsieur*	*JULIEN*	*Christian*	*S*		X			
Saint-Etienne Métropole	*Monsieur*	*THIZY*	*Gilles*	*S*	X			X	
SYTRAL	Monsieur	BERNARD	Bruno	T		X			
SYTRAL	*Monsieur*	*BAGNON*	*Fabien*	*S*	X			X	
SYTRAL	Madame	COLLIN	Blandine	T	X			X	
SYTRAL	*Madame*	*PERCET*	*Joëlle*	*S*	X			X	
SYTRAL	Monsieur	KOHLHAAS	Jean-Charles	T	X			X	

Collectivité ou EPCI d'origine	Civilité	NOM	Prénom	Titulaire (T) Suppléant (S)	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Vote	POUVOIR
SYTRAL	*Monsieur*	*LEGENDRE*	*Laurent*	*S*		X			
SYTRAL	Monsieur	MONOT	Vincent	T		X			J. PERCET
SYTRAL	*Monsieur*	*VIEIRA*	*Matthieu*	*S*		X			
SYTRAL	Monsieur	RONZIERE	Pascal	T	X			X	
SYTRAL	*Monsieur*	*QUINIOU*	*Christophe*	*S*		X			
SYTRAL	Madame	VESSILLER	Béatrice	T	X			X	
SYTRAL	*Madame*	*BURRICAND*	*Marie-Christine*	*S*		X			
Vienne Condrieu Agglomération	Monsieur	BOUVIER	Christophe	T	X			X	
Vienne Condrieu Agglomération	*Monsieur*	*DELEIGUE*	*Marc*	*S*		X			
Vienne Condrieu Agglomération	Monsieur	HYVERNAT	Nicolas	T	X			X	
Vienne Condrieu Agglomération	*Monsieur*	*LUCIANO*	*Jean-Claude*	*S*	X				

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 20

Nombre de conseillers présents au jour de la séance : 12 conseillers titulaires + 9 conseillers suppléants

Date de convocation du Conseil : 14 janvier 2021

Secrétaire élu : Nicolas HYVERNAT

Compte-rendu affiché le :

N° 2021-01	Débat d'orientations budgétaires 2021

Bilan d'activité de l'année 2020 :

La pandémie de la Covid-19 a sensiblement impacté les volumes et la nature des déplacements urbains. Au-delà des deux confinements de l'année 2020 qui ont fait fortement réduire le nombre de déplacements avec le recours massif au télétravail, il a été observé sur l'agglomération lyonnaise que les modes de déplacements individuels résistent mieux face à la désaffection des transports partagés ou collectifs. En effet, au 9 décembre 2020, alors que le pays était déconfiné, on constate que l'usage des transports en commun avait été réduit de plus de 40% par rapport à la même date en 2019. A contrario, l'usage de la voiture était sensiblement le même et celui des vélos supérieur à 30%.

S'il apparaît prématuré de tirer des conclusions sur une désaffection durable des TC, certains usagers demeurent inquiets face à la promiscuité des transports publics, alors même que le risque sanitaire est limité. En effet, selon une étude Santé publique France, les transports ne représentent que 1,2 % des foyers épidémiques. Outre-Manche, le bureau britannique de la sécurité des trains, a démontré que le risque de contracter le virus dans un train quand on porte un masque n'est que de 0,005 %, soit une chance pour 20.000 trajets.

La crise sanitaire du coronavirus, le report des élections municipales de 2020, le report prévu des élections départementales et régionales de 2021 ou encore la forte évolution institutionnelle des collectivités territoriales en matière de mobilité, ont eu des impacts majeurs sur la sphère des transports qui sont aujourd'hui encore difficiles à mesurer.

Dans ce contexte, le SMT AML a poursuivi son activité en adaptant son mode d'organisation, son programme parfois et ses relations avec ses membres et partenaires, pour répondre au mieux aux attentes liées à cette crise. Avec l'implication de tous, le programme prévisionnel a été mis en œuvre dans ses grandes lignes en respectant les 4 axes stratégiques définis en 2018, confirmés en 2019 en réponse au contexte général, puis en 2020 par le Comité syndical du 5 décembre 2019, à savoir :

- Connaitre, faire connaitre, exploiter et améliorer l'offre de mobilité du périmètre élargi du SMT AML ;
- Favoriser et simplifier la mobilité des personnes au quotidien ;
- Sensibiliser à l'impact environnemental et économique du transport ;
- Identifier les innovations en matière de mobilité.

Le SMT a renforcé son positionnement comme instance de coopération, en assurant, malgré la distanciation physique, une relation de proximité avec les acteurs des territoires. Il est aujourd'hui reconnu dans le paysage institutionnel des déplacements de l'AML comme :

- Un outil de coopération et de gouvernance de proximité qui a dépassé la coopération au-delà des 5 membres fondateurs pour permettre le partage de connaissance et le travail

entre AOM. Les attentes des membres de la gouvernance multitud' et la dynamique autour du PAI et des comités de suivi en sont une illustration ;

- Un espace unique à la charnière institutionnelle entre l'échelon régional et l'échelon de coopération intercommunale ;
- Un lieu de travail qui dépasse les frontières institutionnelles pour répondre à la réalité des déplacements des 2,6 millions d'habitants de l'AML ou s'adapter aux enjeux et objectifs des projets de mobilité, que ce soit dans les analyses et échanges sur les 8 bassins du PAI ou les diagnostics mobilité de l'espace de projet de la Plaine Saint Exupéry ou les travaux en lien avec les démarches d'amélioration des déplacements entre Lyon et Saint-Etienne.

Présentation de l'activité 2020 :

1- Connaitre, faire connaitre, exploiter et améliorer l'offre de mobilité du périmètre élargi du SMT AML

1.1 Un respect du calendrier du passage de multitud' 3 à 4 et de la dynamique de gouvernance multitud' malgré le contexte

Pour mémoire, multitud' 3 rassemble les cinq membres du SMT AML et huit AOM partenaires tierces pour un total de 17 réseaux.
L'année 2020 a été l'occasion de **poursuivre l'exploitation du référentiel multitud' 3**, travailler sur son extension aux horaires en temps réel et préparer le passage à la version 4. Le suivi de la prestation a donné lieu à 12 réunions mensuelles ainsi qu'un point hebdomadaire de suivi de la **transition des horaires de transports collectifs vers le temps réel**. Sur ce sujet, 4 nouveaux réseaux (TCL, STAS, STAR et Colibri) sont en cours de finalisation pour rejoindre les TER parmi la liste des réseaux disponibles en temps réel via les applications comme Oùra.

L'évaluation de multitud' 3 réalisée fin 2019 a souligné à la fois l'intérêt du référentiel de données, du côté des membres et partenaires, pour l'animation du bassin de mobilité ainsi que, du côté du SMT AML lui-même, pour l'exercice des compétences obligatoires. Ainsi, en plus des outils d'information multimodale, l'entrepôt de données multitud' 3 **alimente les travaux de l'Agence d'urbanisme de Lyon** (réalisation d'isochrones) et les démarches d'études portées par le SMT AML et en particulier le PAI 2019 – 21 pour l'AML avec notamment les fiches d'environ 70 gares détaillant les services disponibles ou encore les correspondances proposées avec les réseaux de transport urbains et/ou interurbains.

Le SMT AML a mis en œuvre sa **compétence de coordination des offres**, notamment, grâce à l'outil d'analyse des correspondances entre réseaux de transport (outil "TAO"). En concertation avec les membres et partenaires, **6 demi-journées de formation** à cet outil ont été organisées avec le prestataire pendant l'année et en se basant sur des cas concrets soumis par les participants.

En plus de cette animation de bassin, multitud' 3 a permis de répondre au besoin d'information multimodale des usagers en alimentant les applications fournies par les AOM. Pendant le **confinement, des échanges** ont été organisés pour permettre de fournir une information fiable (ou indiquer son absence) malgré une organisation imprévue et devant s'adapter constamment au manque de visibilité lié à la crise sanitaire.

L'animation du partenariat a été poursuivie également avec l'organisation de deux COTECH en visioconférence et un COPIL (annulé, faute de quorum dans le contexte préélectoral et pandémique), notamment dans la perspective de préparation de **multitud' 4**. Pour ce faire, une Assistance à maitrise d'ouvrage (bureau d'étude SETEC) a été recrutée pendant la période du premier confinement. Ses travaux ont pu commencer dès l'été. En parallèle, le marché multitud' 3 a été prorogé afin de permettre un basculement de multitud' 3 vers multitud' 4 à la rentrée scolaire de septembre 21.

Les **orientations de la prestation multitud' 4** ont pu être affinées. En fin d'année 2020 et jusqu'à aujourd'hui, **le calendrier de procédure est respecté.** multitud' 4 permettra d'assurer notamment la continuité des services d'information voyageurs et en particulier d'Oùra. Plusieurs nouveautés accompagneront le lancement de multitud' 4 pour renforcer la place de l'entrepôt de données au service des activités de coordination de la mobilité du SMT AML et de ses membres :

- Maintien des fonctionnalités existantes y compris l'analyse des correspondances, les données cyclables ou encore les données de ventes / validations de titres multimodaux comme T-libr
- Extension des points de mobilité hors transports collectifs (vélo, covoiturage, autopartage...)
- Intégration de données en temps réel pour d'autres services de ce type
- Ouverture vers l'open data pour ceux qui le souhaitent…

multitud' a représenté en 2020 une dépense d'environ 112 000 € TTC répartis entre la maintenance et sécurisation de multitud' 3 et la préparation de la mise en place de multitud' 4.

1.2 Le SMT de plus en plus mobilisé et associé aux instances de coopération à différentes échelles :

Le SMT a été mobilisé dans les différentes démarches d'étude et de coopération, notamment les instances Oùra, les COTECH et COPIL liés au projet de BHNS Trévoux – Sathonay-Rillieux – Lyon, de liaison de l'agglomération pontoise (projet CFEL) ou d'amélioration des déplacements entre Lyon et Saint-Etienne. Il a contribué à la mise en cohérence des outils d'ingénierie à l'échelle métropolitaine, notamment avec les Agences d'urbanisme, le Pôle métropolitain et l'inter-scot. Il a participé aux travaux de l'Observatoire des mobilités piloté par l'Agence d'urbanisme de Lyon. Il est invité aux réunions préparatoires des PDM (ex-PDU) de la CAPI et de Vienne Condrieu-Agglomération, mais aussi aux démarches innovantes sur l'autopartage portées par le Pilat notamment dans le cadre du PAI.

2- Favoriser et simplifier la mobilité des personnes au quotidien

2.1 - La tarification multimodale : l'adaptation au contexte sanitaire

Le caractère inédit du confinement n'a pas empêché les membres du SMT AML de se réunir en visioconférence pour échanger sur les orientations adoptées par les uns et les autres en matière de remboursement total ou partiel des titres de transport pendant la période de

confinement strict. Entre avril et juin, 4 réunions initiées et animées par le SMT ont permis de faire converger certaines dispositions ainsi que l'information fournie aux usagers qui ne s'adresseraient pas au "bon guichet". Ces échanges ont permis, par la même occasion, de recenser et discuter des adaptations d'offre réalisées par chacun. Un groupe de travail plus classique s'est également réuni. Ces instances permettent notamment de partager l'actualité des membres et de faire un bilan des ventes et validations de titres multimodaux afin d'en préparer l'extension.

Après la refonte des outils d'information de type dépliant, 2020 a vu le lancement d'une page Internet du site web du SMT AML dédiée au grand public et visant à **favoriser** la compréhension du mécanisme de fonctionnement de ce titre T-libr et mettre en avant son coût avantageux.

Un bureau d'études a été recruté via un accord-cadre afin de mettre en œuvre les demandes exprimées d'extension de la gamme T-libr avec de nouveaux titres, nouvelles zones, nouveaux supports.

L'action autour de T-libr a représenté en 2020 une dépense d'environ 31 000 € TTC.

2.2 - La programmation des nouveaux cahiers de bassin et mobilisation renforcée des partenaires pour les deuxièmes comités de suivi du Plan d'action Intermodalité 2019-21 :

Afin d'alimenter les échanges, le SMT AML apporte aux partenaires du Plan d'Actions Intermodalité 2019-21 des informations descriptives et analytiques de leurs bassins.
En 2020, avec le concours des Agences d'urbanisme dans le cadre du programme partenarial, la deuxième version des « cahiers de bassin » a permis d'étendre les domaines abordés avec un rappel des enjeux économiques et urbanistiques, des éléments d'analyse de tous les modes (y compris routiers) et des données complètes sur l'intermodalité (notamment analyse détaillée des gares, en fonctionnement et usage). Avec 117 gares, 900 trains quotidiens, 272 lignes urbaines ou encore 16 000 places de stationnement en parcs relais pour l'ensemble du périmètre PAI, ce sont ainsi plus de 400 cartes qui ont été produites pour disposer, pour chacun des huit bassins, dans un document attractif, d'une vision globale de ce qui fait la mobilité dans les territoires concernés.

Ces cahiers visent à simplifier les déplacements des usagers en favorisant la complémentarité des modes de transport (train, voiture, marche, vélo, covoiturage, etc.) au plus près des besoins des territoires, et en intégrant pleinement les problématiques environnementales et économiques liées au transport de personnes.

Durant le mois de novembre 2020, le SMT AML a organisé la **deuxième édition des huit comités de suivi** de son « Plan d'Actions Intermodalité » (PAI) 2019-2021. Initialement prévues sur l'ensemble du territoire de l'aire métropolitaine Lyon - Saint-Etienne, ces rencontres ont dû être organisées en visioconférence en raison du contexte sanitaire. Malgré ce changement de format, ces huit comités de suivi ont connu une forte mobilisation à distance avec l'intervention de nombreux élus et techniciens des territoires concernés par les 8 bassins de mobilité du PAI.

Près de **300 participants dont 75 élus** ont pu s'inscrire à ces réunions pour prendre connaissance des études d'intermodalité menées par le SMT AML au cours de l'année 2020 sur chacun des 8 bassins du PAI. Un focus sur les principales gares de chaque bassin (78 gares au total) a permis de mettre en exergue la qualité d'intermodalité de ces dernières, et de souligner les marges de progression possibles pour améliorer l'articulation des différents modes de transport en gare.

Au-delà de la restitution d'études, ces huit comités sont des lieux d'échanges uniques sur la mobilité. En dépassant les frontières administratives, ils permettent de faire annuellement un point d'avancement avec les territoires sur **les 75 projets de mobilité du PAI** qui ont été définis collectivement lors de concertations territoriales en 2018. En 2020, sur les 75 projets menés sur l'aire métropolitaine Lyon-Saint-Etienne :

- 13 % ont été finalisés et sont opérationnels par les utilisateurs ;
- 34% sont en cours de réalisation avec la phase de travaux enclenchée ;
- 33% sont en cours d'études avec un lancement des réflexions partenariales ;
- 20% ne sont pas encore démarrés.

2.3 - Les modes de rabattement en gare : une réponse aux attentes des partenaires du PAI pour un approfondissement des enjeux d'intermodalité

Le sujet du rabattement en gare (voiture et vélo) a fait l'objet d'études spécifiques en 2020 en lien avec les parties prenantes avec trois types de contributions :

-Un **apport de connaissance et benchmark international sous forme d'état de l'art des parkings des gares** par le biais du partenariat public/public entre le CEREMA et le SMT, qui avait fait l'objet d'un conventionnement spécifique délibéré au comité syndical du 5 décembre 2019. Ce Benchmark a apporté de nombreuses connaissances au travers d'exemples à l'international notamment dans les pays anglo-saxons. L'analyse effectuée à chercher à **comprendre le fonctionnement des parcs-relais** : stratégies territoriales, financements, principes de conception, de gestion, moyens de mise en avant des mobilités alternatives à l'autosolisme tel que le covoiturage et le vélo mais également un approfondissement sur les parc-relais mutualisés ou réglementés. Tous ces éléments recueillis permettent d'avoir un aperçu complet et détaillé de ce qui se fait en matière de parc-relais et permet d'optimiser la réflexion quant aux futurs aménagements et/ou études sur la thématique. Ces études n'ont pu faire l'objet de diffusion auprès des techniciens et élus du SMT, compte tenu du contexte ; les présentations sont reportées en 2021.

- un **recensement des documents de planification** sur l'ensemble du territoire du Plan d'Actions Intermodalité a été réalisé en interne par le SMT. Il a consisté à analyser la prise en compte des rabattements vers les gares TER et aires d'intermodalité dans les politiques de planification territoriale relevant de la mobilité. Cette analyse a permis la création de cartographies à vocation technique représentant le degré de prise en compte des rabattements dans les documents des intercommunalités, métropoles et des SCoT.

- La **mobilisation d'étudiants** sur 3 gares de l'AML pour des enquêtes auprès des usagers. Le SMT AML a en effet noué en 2019 un partenariat sans engagement financier avec le CEREMA et le Master Ingénierie des Transports et Politiques de Déplacements Durables (ITP2D) de

Lyon3 pour coordonner un atelier sur la connaissance des usages des parkings à proximité des gares. Trois gares ont été sélectionnées : Ambérieu, Rive-de-Gier et Villefranche-sur-Saône. Cette mission est aujourd'hui finalisée. Les 16 étudiants qui ont participé à cet atelier ont restitué en mars 2020 le résultat de leurs analyses en **présence des AO concernées** : la commune d'Ambérieu-en-Bugey, Agglo Villefranche Beaujolais Saône, la Région AURA ainsi que Saint-Etienne Métropole.
Ces travaux seront articulés sur le bassin Gier - Mornantais avec les démarches de l'Etat sur l'amélioration de la liaison Lyon - Saint-Etienne. Ils serviront également aux études menées dans le cadre du volet mobilité de la Plaine Saint Exupéry

Enfin, un bureau d'étude a été recruté pour le l**ancement de l'accord-cadre d'études des services et stationnement dans les gares et aires d'intermodalité** de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise début janvier 2020 dans une approche par bassin/corridor. Il complétera le benchmark national et européen réalisé par le CEREMA, avec une première étape en lien avec les démarches de l'état sur l'amélioration de la mobilité entre Lyon et Saint Etienne.

L'ensemble des actions menées sur le PAI a représenté en 2020 une dépense d'environ 67 000 euros, hors contributions des agences d'urbanisme dans le cadre du programme partenarial.

2.4 - Volet Mobilités Durables de la Plaine Saint-Exupéry : contribuer à construire une vision partagée de la mobilité et de la coopération sur un territoire à enjeux

Le 26 septembre 2018, le Comité stratégique de la démarche Plaine Saint-Exupéry (PSE) a confié à la Région Auvergne-Rhône-Alpes le pilotage du groupe projet « Mobilités Durables » de la Plaine Saint-Exupéry. En accord avec le président du Syndicat Mixte de Transports pour l'Aire Métropolitaine lyonnaise (SMT AML), la Région Auvergne-Rhône-Alpes a délégué au SMT AML, l'animation et la coordination de ce volet « Mobilités Durables » selon la feuille de route délibérée lors du comité syndical du 13 septembre 2019. L'animation et la coordination de ce groupe projet a nécessité le recrutement d'un ETP sur l'année 2020/21.

Le Groupe Projet « Mobilité durable ». Malgré les difficultés d'organisation induites par la crise sanitaire, le SMT AML est parvenu à réunir les membres de son « Groupe Projet Mobilité Durable », composé des AOM concernées et élargis parfois aux SCOT et autres contributeurs, à 5 reprises au cours des mois de mars, mai, juillet, septembre et décembre 2020. Au terme de ces 5 réunions, le SMT AML, en partenariat avec l'Agence d'Urbanisme de Lyon a réalisé les travaux suivants :

- Délimitation du périmètre d'étude pour l'analyse de la mobilité sur la Plaine Saint-Exupéry avec un découpage en 5 zones, permettant de mieux caractériser la réalité des déplacements internes et externes à la PSE ;
- Identification du volume et de la nature des déplacements à l'intérieur de la PSE et ceux avec les territoires voisins ;
- Etude des pratiques de mobilité des salariés avec l'analyse de 5 Plans de Mobilité Employeur (PDME) recensés sur la Plaine Saint-Exupéry en lien avec les EPCI et les CCI pilotant ces démarches ;
- Présentation de l'offre de mobilité sur le territoire de la Plaine Saint-Exupéry : transports en commun, covoiturage, modes actifs, nœuds d'intermodalité ;

- Synthèse cartographique des enjeux actuels de la mobilité sur la Plaine Saint-Exupéry.

A l'issue de l'année 2020, la phase de diagnostic des enjeux actuels de la mobilité sur la Plaine Saint-Exupéry a été validée techniquement par les membres du GP Mobilités Durables. Il fera l'objet d'une validation politique dans le cadre des instances de la démarche Plaine Saint-Exupéry.

Les instances de la Plaine Saint Exupéry : La démarche Plaine Saint-Exupéry dispose d'une forte dimension partenariale structurée en 5 groupes projets thématiques. Parmi ceux-ci, les travaux du SMT AML sont étroitement liés aux thématiques "Développement des zones d'activités" piloté par le Pôle Métropolitain et "Fonctionnalités Routières" piloté par le département de l'Isère. La collaboration étroite avec ces GP est indispensable en particulier pour l'élaboration des projections de développement du territoire de la Plaine Saint-Exupéry à 2030 et du plan d'actions mobilité.
Le SMT AML participe ainsi à l'ensemble des instances de la démarche Plaine Saint-Exupéry. La coordination des résultats des différents GP de la Plaine Saint-Exupéry ne relève cependant pas du SMT AML, cette mission est assurée par le Pôle Métropolitain.

L'articulation des productions du GP « Mobilités Durables » avec le projet CFEL, piloté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Le SMT AML est engagé dans un travail de collaboration avec la Région Aura en mettant à disposition les résultats du diagnostic mobilité de la Plaine Saint-Exupéry, dans le cadre du projet d'amélioration de l'accessibilité du bassin de vie autour de Pont-de-Chéruy et Crémieu (CFEL). Le SMT AML participe ainsi depuis février 2020 aux travaux du CFEL, en contribuant aux réflexions sur la connexion de ce projet de TC structurant à la Plaine Saint-Exupéry. Ces contributions ont nécessité la participation à 6 réunions spécifiques avec la Région et l'Agence d'urbanisme de Lyon, en sus des instances COTECH et COPIL du CFEL auxquelles participe le SMT.

L'ensemble des actions menées sur la Plaine Saint Exupéry a représenté en 2020 une dépense d'environ 49 000 euros.

3- Sensibiliser à l'impact environnemental et économique du transport :

Dans le cadre des échanges entre les 5 membres sur le renouvellement du matériel roulant des AOT (loi du 17 août 2015 et Décret n°2017-23 du 11 janvier 2017), l'équipe du SMT, avec les services techniques, a réactualisé la **grille « Renouvellement du matériel roulant des AOM »** regroupant des indicateurs qui peuvent être agrégés à l'échelle du SMT AML, en vue d'établir un état de référence pour l'année 2020 et un suivi pour les années suivantes.
La validation politique de cette grille n'a pu être réalisée en 2020 en raison du contexte et sa mise en œuvre n'est pas prévue actuellement dans le programme d'action 2021.

3.1 – E-mob un outil de calcul de l'impact des coûts de déplacement dans le budget des ménages, élargi au périmètre de l'aire métropolitaine Lyon – Saint-Etienne

Le calculateur e-mob, dont l'expérimentation avait été lancée en 2017 et 2018 sur les territoires Sud Loire et Nord Isère, s'est développé en 2020 sur un périmètre qui couvre la

Métropole de Lyon et quelques communes environnantes, ce qui permet d'avoir une couverture des déplacements sans discontinuité géographique.
Le partage des expériences de déploiement de l'outil entre AOM concernées (Métropole de Lyon, Saint-Etienne Métropole, Vienne Condrieu-Agglomération et la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Isère) n'a pu être réalisé en 2020. Pour rappel, l'expérimentation avait montré que l'outil est jugé utile pour sensibiliser et accompagner les ménages, notamment par le biais des prescripteurs. Il nécessite toutefois un investissement significatif des collectivités partenaires du projet pour favoriser son appropriation auprès des prescripteurs, structures en lien avec les ménages vulnérables. L'évaluation avait mis en avant la pertinence d'un élargissement géographique pour couvrir de façon continue le territoire de l'aire métropolitaine lyonnaise de Lyon dans une approche domicile - travail. Elle avait également souligné l'utilité de disposer de moyens de communication renforcés pour diffuser plus largement auprès du public cible et valoriser davantage les prescripteurs dans leur temps d'accompagnement.

L'ensemble des actions menées sur e-mob a représenté en 2020 une dépense d'environ 31 000 euros.

4- Identifier les innovations en matière de mobilité ;

4.1 – Approfondissement de la connaissance des acteurs privés en zone périurbaine et rurale

Les acteurs privés agissant sur des périmètres plutôt urbains, le SMT avait proposé en 2020 de s'intéresser aux acteurs privés en zones périurbaines et rurales.
Les travaux ont été menés en 2020 d'un point de vue technique par les équipes du SMT, avec le soutien des agences d'urbanisme et l'apport des acteurs de l'innovation. Ils ont permis d'approfondir la question spécifique des solutions de rabattement/diffusion sur les pôles d'échanges en milieu périurbain et rural (description des offres, des services, des usages, des potentiels, des aménagements…).
Ces résultats sont en cours de finalisation et n'ont pas pu être encore partagés avec les membres.

4.2 – Premières réflexions sur le télétravail initiées à la demande des élus

Dans le cadre de son enveloppe de réserve sur les « nouvelles actions », le SMT AML a été sollicité en mai 2020 par ses membres afin d'étudier l'impact du télétravail sur l'usage des transports publics. Des premiers échanges techniques ont été mené par le SMT auprès de ses membres au cours de l'été 2020 afin de recenser les études et réflexions engagées sur le télétravail. Les entretiens ont permis de :

- obtenir un aperçu de la pratique du télétravail « Pré Covid-19 », « Durant confinement » et « Post Covid-19 » au sein même des membres.
- connaître les études portées par les membres sur la question du télétravail
- identifier les éventuelles politiques « télétravail » mises en place par les membres pour les acteurs de leur territoire ;
- mesurer leurs attentes vis-à-vis d'une intervention du SMT AML, sur la thématique « télétravail et mobilité »

A l'automne 2020, le SMT AML a sollicité le CEREMA pour étudier les apports complémentaires possibles et modalités éventuelles d'intervention sur cette thématique. L'état des études existantes amènerait à proposer un programme partagé de « recherche et développement », visant à élaborer une méthode permettant de mieux connaître la pratique du télétravail sur l'AML, son potentiel de développement et ses impacts sur la mobilité. Le contexte et les interrogations sur les capacités du SMT à intervenir sur le sujet n'ont pas permis de donner suite à la proposition du CEREMA.

L'ensemble des actions menées sur l'innovation a représenté en 2020 une dépense d'environ 15 000 euros.

5- Partage et valorisation des travaux et actions du SMT AML

Le SMT AML a souhaité revoir en 2020 ses différents outils et supports de communication et d'information dans le souci de réactualisation et de rendre plus accessible et visible les actions et projets portées par le SMT. Ceci répond également aux sollicitations des partenaires du SMT. Parmi les actions de communication qui ont été déployées, on peut noter :

- Une mise à jour de la configuration et de la charte graphique du site Internet www.smtaml.fr permettant de suivre les actualités du SMT AML, les instances et de télécharger les études produites par le syndicat ;
- La réalisation de 6 fiches projet (téléchargeables sur le site Internet) présentant sur des supports uniques les principales missions assurées par le SMT AML ;
- La mise à jour des cahiers de bassin 2020 du Plan d'Actions Intermodalité 2019-2021 avec une organisation et un visuel totalement revisité pour faciliter l'appropriation d'informations par les élus et les techniciens ;
- La contribution à des événements de promotion des mobilités alternatives pour les salariés, avec la participation le 22 septembre 2020 à la 10ème édition du Challenge mobilité. Pour cette occasion, le SMT AML a animé un stand d'information sur l'intermodalité au cours d'un évènement organisé par la CCI de la Métropole de Lyon sur le secteur de Mi-Plaine Entreprises.

6- Approche budgétaire 2020 :

Le programme d'activité 2020 du SMT était particulièrement ambitieux et sa réalisation a pu toutefois être menée malgré les contraintes fortes liées à la crise sanitaire. Sa décomposition budgétaire se décline comme suit, pour un budget 2020 cumulé en investissement et fonctionnement de 1 652 071,8 euros.

Au niveau de la section de fonctionnement :

Au niveau des dépenses, le budget prévisionnel était de 1 511 793,92 euros avec une réalisation budgétaire qui devrait s'élever à 975 000 euros, soit un taux d'exécution de 65%.
Il s'articule autour de 3 grandes natures de dépenses :

-Les dépenses de fonctionnement, incluant les dépenses de personnel, de fonctionnement et de charges diverses d'appui conseil et de communication. Elles se sont élevées à environ 520 000 euros contre 589 000 € budgétés dont 217 000 euros pour l'année 2020. En effet, la particularité de ce budget est d'intégrer **les rattrapages de remboursements** de mise à

disposition de personnes, services et moyens qui n'avaient pas été sollicités par les membres et partenaires du SMT depuis 2014. Le montant prévisionnel de ces rattrapages s'élevait à 352 000 euros. La régularisation définitive a porté sur 303 000 euros.

-**Les dépenses relatives à la réalisation directe du programme d'actions** s'élèveraient à 408 000 euros pour un montant budgété de 844 764 € selon le détail d'affectation des lignes présenté ci-dessus. S'ajoute le rattrapage des dépenses liées à l'étude T-libr réalisée par la SNCF (31 094, 40 euros) et l'appui des Agences d'urbanisme de Lyon et Saint-Etienne à la hauteur de l'enveloppe budgétée soit 103 000 euros pour le programme partenarial avec des apports complémentaires sur les projets spécifiques comme la démarche Plaine Saint-Exupéry ou le projet e-mob.

-La dotation aux amortissements liée au référentiel de données est portée à 47 000 euros pour un budget de 50 000 euros.

Au niveau des recettes de fonctionnement 2020, elles sont composées :
- des contributions des membres à hauteur de 410 808 euros,
- la contribution complémentaire de la Région AuRA pour le volet mobilité de la Plaine Saint-Exupéry à hauteur de 66 000 euros,
- la contribution des partenaires multitud' 3 à hauteur de 12 957 euros,
- des financements externes à hauteur de 249 829,20 euros correspondant au FEDER
- du report du résultat 2019 à hauteur 692 028,46 euros correspondant notamment aux dépenses antérieures non réalisées,

Le total des recettes 2020 s'élèverait à 1 431 623 euros contre 1 511 793,92 euros budgétés.

Au niveau de la section d'investissement :

Les recettes d'investissements sont composées du résultat de l'année n-1, 90 277,88 euros, et de la dotation aux amortissements de 50 000 euros pour le référentiel multitud. Il n'y a pas eu de dépense d'investissement.

Orientations budgétaires 2021

L'année 2021 s'inscrit dans un contexte de grands bouleversements pour les acteurs de la mobilité du périmètre de l'AML avec des incertitudes :

- l'impact du COVID-19 sur la mobilité, mais plus largement sur l'activité économique, les comportements des usagers des TC, sur les évolutions en matière d'organisation du travail et de vie.
- le renouvellement des instances régionales et l'installation de l'EPL « SYTRAL ».

Aussi, il est proposé un programme 2021 qui se concentre sur les compétences clefs du SMT tout en capitalisant sur les nouveaux acquis en matière d'animation et de connaissance territoriale.
Le SMT va approfondir ses missions « cœur de métier » par la recherche d'une mobilité "sans couture", souple et adaptée aux nouvelles organisations du travail et de vie, en agissant sur :

l'extension de la tarification multimodale (publics occasionnels, extension géographique, autres supports…), l'information voyageurs et la contribution à l'optimisation des outils développés par les membres, les analyses et actions permettant l'amélioration du passage d'un mode à l'autre dans les PEM en particulier, la compréhension des pratiques des usagers.
Le SMT et ses membres, associés aux partenaires des territoires seront invités en 2021 à construire une mobilité davantage lisible, accessible et durable pour les habitants du territoire du périmètre de projet du Plan d'actions intermodalité.
C'est aussi à ce titre qu'il s'inscrira dans les réflexions sur le RER métropolitain.

Pour garder de la flexibilité et de l'agilité, il est proposé de préserver une enveloppe pour le soutien de projets innovants ou de nouvelles actions définies après les élections régionales ou en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

<u>Les orientations 2021</u>

Il est proposé une déclinaison du programme d'actions 2021 autour de 7 objectifs :

1. Partager les analyses et actions sur le RER Métropolitain

Le SMT est la scène à la bonne échelle pour mettre en commun les études existantes, portées par les membres ou d'autres acteurs, de façon à permettre le partage des analyses voire le débat autour de projets et actions communes dont certaines pourraient être mises en œuvre par le SMT, pour autant qu'elles concernent ses missions. Les acteurs extérieurs au SMT seraient invités à présenter leurs travaux.
Il est proposé que le SMT construise en 2021 cet espace d'échange avec ses membres, espace qui n'a pas vocation à se substituer aux autres instances existantes, notamment celles qui déterminent les grands investissements et les modalités d'engagement financier des membres sur le projet de RER Métropolitain.

Le SMT réalisera en 2021 par ailleurs un benchmark européen sur des sites exemplaires de RER métropolitain.

2. T-libr : la période 2021/2022, une échéance à ne pas manquer

Depuis plus de 15 ans, constatant une attente forte des citoyens pour se déplacer efficacement et confortablement d'un point A à un point B sans passer exclusivement par la voiture, la tarification multimodale zonale constitue le cœur de la coopération entre AOM à l'échelle de l'aire métropolitaine Lyon / Saint-Etienne.

Après sa mise en œuvre sous forme d'abonnements mensuels (et de titres occasionnels uniquement pour la zone stéphanoise), l'attente est forte pour passer à un T-libr "augmenté" :

- En étendant la gamme de titres à des occasionnels et événementiels ;
- En donnant accès à cette gamme sur de nouveaux supports, notamment pour faciliter son usage occasionnel ou événementiel ;

- En créant de nouvelles zones pour répondre aux déplacements constatés aux franges des membres du SMT AML et en lien avec eux (ex. sollicitations récurrentes de la CA Villefranche Beaujolais Saône, nouvelle sollicitation de la CC Miribel et Plateau).
- 2021, première phase d'extension géographique : le chantier d'extension géographique de T-libr sur le périmètre de Villefranche pourra être initié ainsi que sur le territoire de la CCMP. Ces travaux s'appuieront sur le pilotage de groupes de travail dédiés incluant les parties prenantes des zones concernées, y compris les référents de la billettique.

Deux échéances importantes se dégagent à court terme :

- 2022 : changement de système billettique du SYTRAL. Il sera enfin possible de proposer des titres occasionnels et événementiels et répondre ainsi à la demande des élus membres du SMT et des usagers à la recherche de solutions adaptées à leurs besoins. Ces changements de billettique (Saint-Etienne Métropole y travaille également) permettront aussi d'envisager de nouveaux supports plus adaptés aux besoins occasionnels ou événementiels comme les QRcodes ;
- 2021 : reprise de délégation des départements 42, 38 et 43 par la Région des réseaux interurbains. Cette occasion permettra d'avancer sur les projets du PAI qui avaient fait l'objet d'alerte des territoires. Le SMT pourrait être, à défaut, partie prenante du pilotage aux cotés de la Région sur ce sujet.

Le SMT va intégrer les échéances propres à chaque membre en matière de tarification et évolution des systèmes billettiques, pour construire un calendrier 2021-2022 de mise en œuvre des objectifs affichés (voir ci-dessus).

3. Une recherche d'optimisation et de la coordination des offres de mobilité au plus près des besoins des membres partenaires

Sans se substituer aux compétences de ses membres, la coordination des offres de mobilité est une action obligatoire au cœur des compétences du SMT AML. Depuis la Loi d'Orientation des Mobilités, elle ne s'étend plus uniquement aux transports collectifs mais à l'ensemble des services de mobilité.
Par la participation au SMT AML de la Région cheffe de file de l'intermodalité, le syndicat va poursuivre et renforcer l'animation de la coordination des offres à l'échelle de l'aire métropolitaine Lyon / Saint-Etienne et des bassins de vie, en particulier grâce à l'outil multitud'4. Cette animation répond à une attente exprimée lors du bilan de multitud' 3 par des partenaires (notamment les petites AOM membres ou non du SMT AML) qui considèrent que l'outil multitud' est au service de la gouvernance du bassin de mobilité.

L'animation de la coordination des offres se traduira notamment par des « ateliers d'optimisation des offres » (via notre outil TAO dédié développé dans le marché multitud'3 ou son successeur) impliquant les réseaux et AOM sur des bassins de vie spécifiques et permettant, par exemple, d'adapter les réseaux urbains aux changements d'horaires TER ou encore de mettre en œuvre une vraie complémentarité des offres sur des axes où circulent des cars et des bus ou à l'articulation entre les périmètres géographiques de nos membres et partenaires.

4. L'information voyageurs vers un multitud' 4 augmenté au service de la multimodalité et la réalisation d'un plan de réseaux à l'échelle de l'AML

2021 verra la transition de multitud' 3 vers multitud' 4. Plusieurs nouveautés accompagneront le lancement de cette nouvelle mouture de l'entrepôt de données de l'aire métropolitaine Lyon / Saint-Etienne :

- Les données temps réel pourront être étendues à plus de partenaires ainsi qu'à d'autres services de mobilité comme les vélos, le covoiturage ou les parkings
- De façon générale, chaque fois que disponibles, tous les "points de mobilité" comme les stations vélo, aires de covoiturage ou infrastructures de recharge pour véhicules électriques seront intégrés à la base de données
- Les aménagements et équipements cyclables continueront à être intégrés puis mis à disposition de la base collaborative Openstreetmap
- Chaque partenaire qui le souhaitera pourra transmettre via multitud' ses données vers le "Point d'accès national" open data

Les AOM investissent par ailleurs des sommes importantes pour avancer dans la logique de la « mobilité servicielle » ou "MaaS". De par son rôle de coordinateur de l'information voyageurs du bassin AMELYSE, le SMT AML rassemblera les acteurs publics du MaaS afin de les inciter à dépasser les périmètres locaux et aller encore plus loin dans l'intégration des informations et ventes d'autres titres de mobilité.

Afin d'améliorer l'information multimodale, le SMT AML réalisera, en concertation avec les AOM, un plan de réseau des services de transport à l'échelle de l'AML. Ce plan pourra se décliner afin d'être affiché, par exemple, dans les gares, pôles d'échange multimodaux ou autres aires d'intermodalité, y compris sur les sites des membres et partenaires.

De façon plus générale, les données présentes dans l'entrepôt multitud' pourront être mises à disposition afin de déployer des bornes ou panneaux d'information voyageurs affichant de l'information multimodale la plus à jour possible directement dans ces espaces d'intermodalité.

5. Le Plan d'Actions Intermodalité 2019/2021 une relation étroite, continue et durable avec les territoires en pleine mutation institutionnelle dans le champ de la mobilité

Le Plan d'Actions Intermodalité a permis de produire des analyses détaillées

- des 8 bassins, des offres de mobilité, des déplacements, de la réalité des pratiques des usagers des gares tout en élargissant la vision de la mobilité aux enjeux démographiques, économiques mais aussi aux caractéristiques propres de chaque corridor et bassin versant.
- de l'intermodalité en gare, avec une connaissance fine des offres de services
- des projets à développer pour améliorer l'intermodalité

Le SMT va engager en 2021 :

5.1 Une synthèse des grands enseignements de cette démarche en matière d'intermodalité en gare.

D'ores et déjà, nous pouvons retenir :

- Chaque fois que les conditions de circulation et de stationnement sont faciles, la voiture est le mode majoritaire, y compris pour des distances très courtes, en raison, notamment pour les zones peu denses, du taux d'équipement en voitures élevé. Dans ces zones peu denses, en dehors des secteurs urbains, les bus et cars ne sont pas compétitifs par rapport à la voiture ;
- La marche est souvent déjà bien développée mais au regard des distances parcourues, le covoiturage et le vélo (notamment VAE) ou encore trottinettes électriques ont un fort potentiel ;
- Les gares de pôles urbains sont les plus attractives : elles concentrent des conflits d'affectation de l'espace entre les usagers TER qui se rabattent en voiture, les services à proximité qui peuvent générer du stationnement et un potentiel immobilier intéressant, le tout interrogeant sur le type de « projet urbain » souhaité.
- La pression sur ces gares attractives peut être réduite par l'adoption de l'affectation priorisée au stationnement (ex. Vienne) mais aussi grâce à la tarification multimodale zonale en sortant du périmètre institutionnel (ex. Veauche-Saint-Galmier). Ces initiatives pourraient être inspirer d'autres territoires

5.2 Mieux connaître les modes de rabattement vers les PEM en réponse aux attentes des partenaires

- **Le déploiement de l'étude P+R du SMT sur le corridor du Gier-Mornantais**

Lors du bureau du 03/12/20, l'intérêt de l'approche multi-acteurs et par corridor a été confirmé autour des principes suivants :

  - Diminuer la pression sur les parcs-relais (P+R) des gares en favorisant les alternatives à l'autosolisme pour les gares les plus attractives
  - Réduire la congestion des axes routiers en incitant à privilégier encore plus les gares de proximité

Le premier corridor d'étude annoncé lors du COPIL du 11/12/20 de l'amélioration de la mobilité Lyon / Saint-Etienne est le bassin Gier – Mornantais avec l'analyse de 4 gares : Brignais, Givors-Ville, Rive-de-Gier et Saint-Chamond.

Pour chacune des études par corridor, l'analyse se déroulera en deux phases. Une première sur le diagnostic de chaque gare. Une deuxième phase sur les propositions présentées par le bureau d'étude sous forme de pistes d'actions adaptées au territoire. Cette étude sera complémentaire avec celle menée par la Métropole de Lyon sur l'axe Perrache – Givors et tiendra compte des études de la Région sur l'axe Givors – Brignais et les enjeux de rabattement du Plateau mornantais comme des travaux actuels menés par la COPAMO sur les rabattements vers les PEM des territoires voisins pour accéder à la Métropole de Lyon où travaillent 50% de ses actifs.

- **Schéma de covoiturage**

A la demande des membres, le SMT AML lancera les premiers travaux pour la réalisation d'un **schéma de covoiturage** sur le périmètre de l'AML avec le souci d'associer les AOM et acteurs concernés par cette thématique.

5.3 Animation des partenaires du PAI autour de l'intermodalité

Pour poursuivre l'animation des territoires sur l'intermodalité, il est proposé d'organiser deux **webinaires sur l'intermodalité**, et de réaliser des documents succincts de 4 pages ou des clips vidéo sur l'intermodalité TC / Fer et modes actifs / Fer, en mobilisant les deux Agences.

A l'automne 2021, le SMT AML lancera la troisième édition des comités de suivi du PAI qui feront l'objet d'un bilan.

Enfin, les perspectives de la démarche PAI 2019 - 2021 devront prendre en compte les décisions de la Région sur la définition des bassins de mobilité et la mise en place des contrats opérationnels de mobilité, mais aussi l'évolution du paysage institutionnel sur la prise de compétence en matière de mobilité par les EPCI du périmètre de projets.

6. Contribution du SMT aux analyses mobilité à différentes échelles territoriales

- **Poursuite des travaux sur les Mobilités Durables de la Plaine Saint Exupéry en 2021 :**

Il s'agit ici de répondre à des sollicitations de coordination et d'animation pour des analyses de la mobilité, l'élaboration de plan d'actions, dans la continuité de la démarche Plaine Saint-Exupéry.

Concernant la Plaine Saint Exupéry, l'année 2021 sera consacrée à la validation par les membres des enjeux de mobilité prospectifs (2030) sur la Plaine Saint-Exupéry. A ce titre, des supports cartographiques complémentaires seront élaborés par le SMT AML avec l'appui de l'Agence d'urbanisme de Lyon, ainsi qu'une synthèse de diagnostic permettant de restituer dans un document unique les résultats de toutes les études menées depuis 2019.

Au printemps 2021, le SMT AML lancera la démarche d'élaboration du Plan d'Actions Mobilités Durables 2030. La construction de ce Plan d'actions nécessitera le recrutement d'un bureau externe, avec une attribution de marché prévue pour mai 2021. La date de rendu de ce Plan d'Actions Mobilités Durables sera arbitrée après la mise en place des nouveaux exécutifs départementaux et régionaux.

Cette phase de validation d'enjeux et d'élaboration de plan d'actions sera rendue plus difficile dans un contexte dégradé d'animation de réunions à distance et élaboration de données. Le SMT adaptera autant que possible ses méthodes d'animation et de production, tout en s'efforçant de respecter son calendrier, tributaire des études des autres GP de la gouvernance Plaine Saint-Exupéry.

- **Le SMT contribue à partager les études dans les instances de coopération de l'AML :**

Le SMT sera mobilisé dans les différentes instances en lien avec ces 6 chantiers : inter-SCOT, COPIL CFEL et BHNS Lyon - Trévoux, Oùra et mov'ici, liaison Lyon – Saint-Etienne, Agences d'urbanisme, Pôle Métropolitain, instance Plaine Saint Exupéry, participation aux PDM (ex-PDU) de la CAPI, de Vienne Condrieu Agglomération, etc.

7. Comprendre et échanger sur les innovations, notamment environnementales, sociales, économiques :

Le SMT poursuivra son accompagnement sur le **calculateur e-mob**, notamment par l'animation d'un ou deux groupes des parties prenantes et l'adaptation des outils de communication.

Le SMT continuera de partager avec ses membres des analyses sur les impacts du Covid en matière de mobilité, en se rapprochant de structures externes qui ont pu réaliser des études sur le sujet.

Il se réserve par ailleurs une enveloppe d'intervention pour des actions qui relèveraient de l'actualité ou des attentes d'un ou plusieurs membres et dans l'esprit de positionner le SMT comme un espace de réflexion et de proposition sur les enjeux liés à la crise sanitaire et ses impacts sur les transports. Cela peut concerner des travaux liés à l'articulation mobilité et développement économique (dans une approche plus territorialisée et au regard des travaux déjà réalisés sur la Plaine Saint-Exupéry), à l'évolution des pratiques des usagers en lien avec les nouvelles organisations du travail ou à l'approche servicielle des pôles d'échanges multimodaux.

Proposition budgétaire 2021

Le Budget prévisionnel 2021 s'élèverait, pour la section fonctionnement, à environ 850 000 euros pour la mise en œuvre du programme d'actions précisé ci-dessus.

Pour l'année 2021, les frais de fonctionnement du syndicat comprendraient :

- D'une part la contribution au pôle métropolitain au titre des locaux, les dépenses diverses relatives à la gestion courante du syndicat, et les charges de mise à disposition du personnel à hauteur de 4,3 ETP. Ces dernières se décomposent de la manière suivante :
  - 0,5 ETP poste (catégorie A) pour le poste de directrice mise à disposition par la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
  - 1 ETP (catégorie A) pour le poste de chef de projet mis à disposition par la Métropole de Lyon,
  - 1 ETP (catégorie A) pour le poste de chef de projet volet mobilité de la Plaine Saint Exupéry - suivi du PAI 2019-21 qui fait l'objet d'un conventionnement avec le Centre de Gestion du Rhône.
  - 0,5 ETP (catégorie B) pour l'assistance administrative et financière et le suivi de l'exécution des 4 marchés et des financements FEDER (conventionnement avec le Centre de Gestion du Rhône)
  - 0 ,3 ETP (catégorie A) pour un/e stagiaire en alternance.

- 0,5 ETP (catégorie A et B) au titre de la mise à disposition de Saint-Etienne Métropole sur les fonctions juridiques et financières,
- 0,5 ETP (catégorie C) pour les missions administratives dans le cadre de la mise à disposition de services par le Pôle Métropolitain.

Selon le développement de l'activité attendu par les membres, après à la mise en place de l'EPL « Sytral » et les élections régionales, il pourra être proposé un renfort pour le déploiement des projets T-libr et d'intermodalité (analyses par corridor des P+R, élaboration schéma des aires de covoiturage…).
Le SMT aura recours en 2021 à des stagiaires de master et des stagiaires en alternance afin d'accompagner leur professionnalisation.

L'ensemble des frais de fonctionnement s'élèverait à environ 250 000 euros en 2021 (soit 30% du budget). Par ailleurs, le SMT AML pourra faire appel à d'autres compétences pour assister l'équipe à la mise en œuvre des projets du programme 2021. Il s'appuiera en particulier sur les bureaux d'études qui ont été sélectionnés en 2021 pour la mise en œuvre des marchés envisagés dans le programme d'actions 2021.
Le recours à l'ingénierie et l'expertise des agences d'urbanisme de Lyon et Saint Etienne sera mobilisé pour accompagner le plan d'action 2021 du SMT AML, dans le cadre d'un nouveau conventionnement, pour un montant de l'ordre de 100 000 euros en 2021, outre les actions ou projets spécifiques. Concernant les projets du SMT, il est à noter que pour le projet Multitud'3, les montants des AP/CP et AE/CP seront réactualisés lors du vote du BP 2021, avec le report de 9 mois du marché.

En matière de recettes de fonctionnement en 2021 :
Le SMTAML, conformément à la convention multitud' bénéficiera de la subvention FEDER estimée à 90 000 euros.
Les contributions des membres du syndicat sont calculées en fonction de la feuille de route déterminée par les membres. Il est proposé leur maintien à l'identique par rapport à l'année 2020 pour un montant global estimé à 410 808 euros.
A ces contributions est ajouté le résultat prévisionnel 2020 estimé à environ 460 000 euros, dont environ 150 000 euros seraient affectés en investissement pour le financement de l'entrepôt de données multitud'4 .

En matière d'investissement en 2021 :
Le montant de la section d'investissement s'élèverait en 2021 à environ 300 000 € TTC, correspondant à l'investissement nécessaire au lancement du nouvel entrepôt de données multitud'4 et à l'achat de matériels divers, tels que l'équipement informatique.
Les recettes d'investissement sont liées aux résultats 2020 et à la dotation aux amortissements.

A ce jour, le Syndicat n'a pas contracté d'emprunt pour la réalisation de son programme d'actions.

Vu ledit dossier,
Le comité syndical, à l'unanimité

- **prend acte** des orientations budgétaires proposées

N° 2021-02	Commission d'appel d'offres – désignation des membres

En application de l'article L.1414-2 du CGCT, une commission d'appels d'offres doit être créée au sein du syndicat mixte de transport pour l'aire métropolitaine lyonnaise (SMT AML) pour l'attribution des marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique.

Elle est composée du Président du SMT AML ou son représentant, président, et de cinq membres du Comité syndical élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.
Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Il est proposé que la Commission d'appel d'offres du SMT AML soit une commission permanente, désignée pour la durée du mandat en cours, et qu'elle soit compétente pour statuer dans le cadre des procédures de mises en concurrence définies dans le code de la commande publique.

La délibération N°2020-013 du 2 octobre 2020 a précisé les conditions de composition et désignation des membres, à savoir :

- les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir ;
- les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants ;
- les listes seront adressées par mail à l'attention du Président du SMT AML 5 jours avant la séance du Comité syndical à laquelle sera inscrite à l'ordre du jour l'élection des membres de la commission ;
- L'élection de la Commission aura lieu lors de la plus prochaine séance du Comité syndical.

Vu ledit dossier ;
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 1414-1 et suivants ;
Vu la liste de candidature unique reçue selon les conditions précisées dans la délibération n° 2020-013 du 2 octobre 2020 et composée de la manière suivante :

Membres titulaires	Membres suppléants
Luc FRANCOIS	Sylvie FAYOLLE
Christophe BOUVIER	Nicolas HYVERNAT
Blandine COLLIN	Vincent MONOT
Pierre BERAT	Martine GUIBERT
Patrick MARGIER	Vincent CHRIQUI

Vu le résultat du scrutin ;
Le Comité syndical,

- **Décide** que la commission d'appel d'offres du SMT AML sera une commission permanente, désignée pour la durée du mandat en cours, et siègera pour statuer dans le cadre des procédures de mises en concurrence définies dans le code de la commande publique ainsi que pour siéger le cas échéant au sein des instances spécifiques définies par le même code.

- **Elit à l'unanimité :**

Membres titulaires	**Membres suppléants**
Luc FRANCOIS	Sylvie FAYOLLE
Christophe BOUVIER	Nicolas HYVERNAT
Blandine COLLIN	Vincent MONOT
Pierre BERAT	Martine GUIBERT
Patrick MARGIER	Vincent CHRIQUI